Paris, le 28 septembre 2026

Conférence de Tirana (Albanie)
Union Européenne des Académies d'Agriculture
le 21 Septembre 2026

" UPDATE ON GENE EDITING IN AGRICULTURE IN THE EU- A REVIEW"

Cette communication a été présentée à Tirana (Albanie) le 21 Septembre 2026 à l'occasion du symposium scientifique de l'UEAA (Union Européenne des Académies d'Agriculture) "Sustainable European Agriculture and Balanced Management of Natural Resources " par **Catherine Regnault-Roger, Michel Thibier and M. Pezzotti** Cette collaboration est une illustration de la démarche entre Académiciens d'institutions diverses : le témoin de l'interaction vivante entre sections de l'Académie d'agriculture de France (sections Elevage et Agrofournitures) d'une part et entre Académies nationales (avec la bi-appartenance de ses auteurs à l'Académie nationale de Pharmacie et l'Académie vétérinaire de France) et internationales, avec l'Académie Italienne Accademia dei Georgofili, d'autre part.
L'article complet est publié et posté sur le site de l'UEAA https://ueaa.info/wp-content/uploads/2024/10/Catherine-Regnault-Roger-Michel-Thibier-and-Mario-Pezzotti-UPDATE-ON-GENE-EDITING-IN-AGRICULTURE-IN-THE-EU-A-Review.pdf et la présentation orale fut assurée par Michel Thibier comme premier orateur du symposium.

Ce sujet sur le recours et le potentiel des NGT (New Genomic Technologies) était particulièrement bienvenu dans l'agenda de nos Académies après l'adoption du règlement UE 2026/1388 par le Parlement européen et le Conseil, **le 17 juin 2026**. Cet exposé complétait à point nommé celui de Catherine Regnault-Roger, A Toppan et Michel Thibier donné dans la même enceinte de l'UEAA en 2024 à Bucarest. Dans cette conférence de 2024, les auteurs soulignaient l'écart grandissant entre progrès scientifiques pour l'innovation des NGT et l'absence d'évolution réglementaire de l'Union Européenne depuis 2001. Les temps ont changé et les auteurs s'en réjouissent.
Dans le temps imparti, nécessairement limité dans de telles réunions, les auteurs ont retenu particulièrement dans leur présentation orale les points ci-dessous :

- Ces technologies sont particulièrement bien adaptées à la recherche et au développement agricole durable, contribuant ainsi à relever les grands défis auxquels l'agriculture est aujourd'hui confrontée. La question prégnante était la suivante : dans un monde de plus en plus globalisé, comment l'Union européenne cherche-t-elle à concilier le progrès scientifique avec un cadre réglementaire qui soit à la fois efficace pour répondre à la mondialisation et démocratiquement acceptable ?
- Cette nouvelle réglementation est certes bienvenue mais limitée, tout d'abord elle ne concerne que les végétaux et la partie de l'article consacrée aux animaux souligne la regrettable carence européenne en la matière. Elle est ensuite restrictive en s'adressant seulement aux NGT-**1,** c'est-à-dire ceux impliquant des modifications génomiques par de petites insertions, délétions ou substitutions de bases avec de l'ADN du pool génétique de l'espèce mais excluant les autres technologies de types SDN2 et SDN3 qui demeurent du domaine réglementaire de la Directive de 2001 sur les organismes génétiquement modifiés.
- L'adoption du règlement UE 2026/1388 sur les NGT intervient à un moment où l'agriculture est confrontée à des défis sans précédent (climat, IA et robotique) Elle marque un tournant dans la gouvernance de l'innovation en matière de sélection végétale dans l'Union Européenne. Ce règlement représente une étape historique : il aligne plus étroitement la politique sur le progrès scientifique malgré certaines restrictions de modifications végétales et des limites regrettables comme l'exclusion de l'élevage.

L'Europe exploitera-t-elle pleinement les opportunités offertes par les NGT ?

M Thibier et C. Regnault-Roger

Paris, le 28 septembre 2026

Destinataires : Académie d'Agriculture de France, Accademia dei Georgofili
CC : Académie Nationale de Pharmacie et Académie Vétérinaire de France